



Livret d'accueil

Réseau Edgar Quinet

2023/2024



Table des matières

1. Les écoles du REP+ Quinet.....	3
2. Le collège Edgar Quinet.....	5
3. La circonscription de Marseille Saint Charles.....	6
4.L'éducation prioritaire.....	8
5. Le REP+ E.QUINET.....	9
6. La liaison inter-degrés.....	11
7. Dispositifs d'aide à la scolarité.....	11
8. SACoche au cycle 3.....	13
9. LE PEAC.....	13
10. La liaison École/Familles.....	14
11. Le temps REP+.....	15
12. La cité éducative.....	17
13. Ressources.....	20
14. Les structures de la DSDEN.....	26
15. PLAN D'ACCÈS: DSDEN 13.....	27
16. SIGLES.....	28
17.LIENS UTILES.....	28

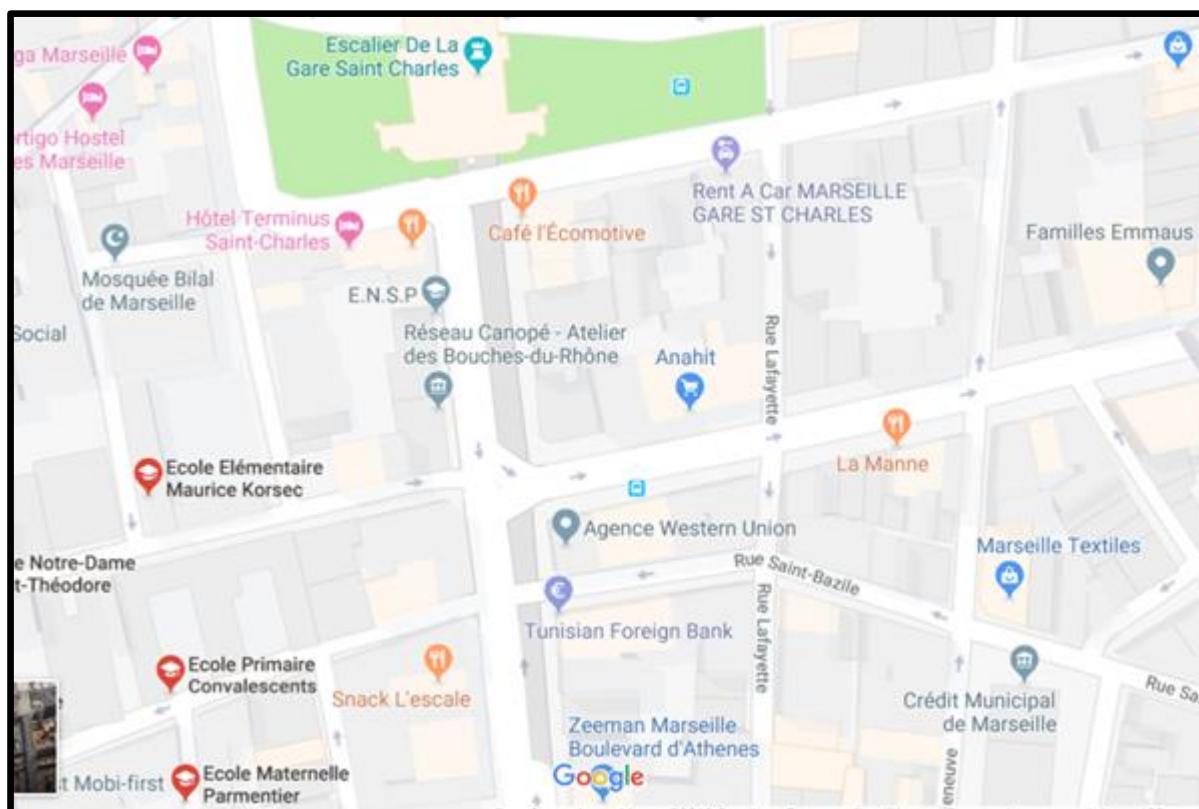
LIVRET D'ACCUEIL

Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcé (REP+) EDGAR QUINET

Le réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) Edgar Quinet est composé du collège E. Quinet et de 11 écoles. Les écoles font parties de la circonscription de Marseille Saint Charles.

1. Les écoles du REP+ E. Quinet

- École maternelle Parmentier
- École maternelle Pommier
- École maternelle Saint Charles
- École primaire Ahmed Litim
- École primaire Busserade
- École élémentaire Convalescents
- École élémentaire Korsec
- École élémentaire National
- École élémentaire Saint Charles 1
- École élémentaire Saint Charles 2
- Ecole maternelle Strasbourg





École	Directeur/Directrice	Téléphone Courriel
Maternelle Parmentier	REYNAUD Laurence	04 91 91 14 23 ce.0130890x@ac-aix-marseille.fr
Maternelle Pommier	PLAGNES Gabrielle	04 91 64 03 58 ce.0130914y@ac-aix-marseille.fr
Maternelle Saint Charles	BERGER Julie	04 91 62 48 87 ce.0130929p@ac-aix-marseille.fr
Maternelle Strasbourg	JAAFAR Sarina	04 91 50 72 05 ce.0130951n@ac-aix-marseille.fr
Primaire Ahmed Litim	URBANI Geneviève	04 91 50 52 84 ce.0134095f@ac-aix-marseille.fr
Primaire Busserade	BERTET Frédéric	04 91 08 99 04 ce.0133970v@ac-aix-marseille.fr
Élémentaire Convalescents	LUIGI Jean	04 91 91 06 93 ce.0130555h@ac-aix-marseille.fr
Élémentaire Korsec	BOUAFIA-FOISSET Christine	04 91 90 15 76 ce.0133655c@ac-aix-marseille.fr
Élémentaire National	PLAGNES Patrice	04 91 50 54 84 ce.0130595b@ac-aix-marseille.fr
Élémentaire St Charles 1	LUCCHESI Philippe	04 91 50 24 86 ce.0130630p@ac-aix-marseille.fr
Élémentaire St Charles 2	GIRY-FAVARD Bruno	04 91 50 39 53 ce.0130788l@ac-aix-marseille.fr

2. Le collège Edgar Quinet

Équipe administrative

Chef d'établissement: M. Thierry WALLET

Adjoint au chef d'établissement: M. Ahmed DERDAB

Gestionnaire: Mme Hayet DRIDI

Conseillers principaux d'éducation

Mme Raphaëlle CABANES et M. Franck COURTHIEUX

Contacts

Adresse: 38 rue du 141ème RIA 13003 Marseille

Téléphone: 04.91.50.23.30

Téléphone coordonnateur: 04.91.50.23.30

E-mail: ce.0131935h@ac-aix-marseille.fr

E-mail coordonnateur:

alain.beraud@ac-aix-marseille.fr

Le collège compte 6 classes dans chaque section ainsi qu'une classe UPE2A et une classe relai.

En sixième, on compte une classe bilingue.

Depuis cette année, une section sportive "Echecs" a vu le jour et concerne entre 20 et 25 élèves sur les 4 niveaux

3. La circonscription de Marseille Saint Charles

Contacts

Adresse: 1, Rue Maurice Korsek, 13001 Marseille

Téléphone: 04.84.35.81.50

Courriel: ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr

Équipe de circonscription

Inspecteur de l'Éducation Nationale:

M. Thierry ILLY

Courriel: thierry.illy@ac-aix-marseille.fr

Secrétaire de circonscription:

Mme Stéphanie CHAOUAT

Courriel: ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr

CPC généraliste

Mme Elodie SOULIE

Courriel: elodie.soulie@ac-aix-marseille.fr

CPC généraliste

Mme Carole AUBERT

Courriel: carole.aubert@ac-aix-marseille.fr

CPC généraliste (EPS) / référent du collège Edgar Quinet

M. Germain COURTOT

Courriel: germain.courtot@ac-aix-marseille.fr

Formatrice Éducation Prioritaire:

Mme Albane CATRY :

Courriel: albane.del-guidice@ac-aix-marseille.fr

Coordonnateur REP+ E.Quinet:

M. Alain BERAUD

Courriel: alain.beraud@ac-aix-marseille.fr

ERUN:

M. Nathalie FERREIRA:

Courriel: nathalie.ferreira@ac-aix-marseille.fr

Coordonnateur PIAL :

M. Philippe LUCCHESI :

Courriel: ce.PIAL13-VieuxPort-12@ac-aix-marseille.fr

Psychologues scolaires

Mme Sylvie MONNIOT (écoles : Korsec, Convalescents, Parmentier, St Charles 1, maternelle St Charles, Bugeaud élémentaire)

Téléphone : 04.91.91.00.59

Courriel: sylvie.monniot@ac-aix-marseille.fr

Mme Laurence VIDAL (écoles National, Pommier, Strasbourg, St Charles 2, Bugeaud maternelle)

Téléphone : 04.91.95.81.37

Courriel: laurence.vidal@ac-aix-marseille.fr

Mme Nelly KOTEK (école Busserade-Masséna)

Téléphone : 04.91.47.76.18

Courriel: nelly.kotek@free.fr

4. L'éducation prioritaire

La politique d'**éducation prioritaire** vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas.

L'éducation prioritaire fait en sorte que le système éducatif soit le même pour tous dans des contextes sociaux différenciés avec la même hauteur d'**exigence** et de **performance**.

Tous les réseaux d'éducation prioritaire construisent un projet fondé sur le référentiel pour l'éducation prioritaire qui comporte **6 axes**:

1 - Garantir l'acquisition du "Lire, écrire, parler" et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun

Lire, écrire, parler pour apprendre dans toutes les disciplines

Travailler particulièrement les connaissances et compétences qui donnent lieu à de fortes inégalités

Expliciter les démarches d'apprentissage pour que les élèves comprennent le sens des enseignements

Mettre en œuvre des stratégies éprouvées dans les enseignements

2 - Conforter une école bienveillante et exigeante

Projets et organisations pédagogiques et éducatives

Évaluation de l'élève

Suivi des élèves

3 - Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

Coopération avec les parents

Coopération avec les partenaires

4 - Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative

5 - Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels

6 - Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Pilotage et fonctionnement du réseau

Évaluation

Valorisation du travail et communication

5. Le REP+ E.QUINET

Le **pilotage** du REP+ Quinet est assuré conjointement par le principal du collège et le principal adjoint, l'IEN de la circonscription, l'IA-IPR référent du réseau. Le coordonnateur de réseau y est associé.

Principal	Principal Adjoint	IEN Saint Charles	IA-IPR	Coordonnateur REP+	CPC Référent
WALLET Thierry	DERDAB Ahmed	ILLY Thierry	AUBERT Odile	BERAUD Alain	COURTOT Germain

Le pilotage du réseau s'appuie sur deux grandes instances: le comité de pilotage et le conseil écoles/collège.

Le Comité de Pilotage

Circulaire n°2014-177 du 4-06-2014

Le comité de pilotage du réseau, qui porte le projet de réseau dans toutes ses dimensions, est composé des pilotes du réseau (principal, IEN, IA-IPR) assistés du coordonnateur, des directeurs d'école, du conseiller principal d'éducation et d'enseignants.

Les partenaires du réseau y participent: commune, conseil départemental, délégué du préfet le cas échéant, coordonnateur du programme de réussite éducative (PRE) le cas échéant et d'autres partenaires en fonction des situations locales. Il peut y associer, selon les besoins, des enseignants porteurs de projets particuliers.

Ce comité de pilotage **valide le projet de réseau préalablement élaboré en appui sur le conseil écoles-collège.**

C'est aussi le comité de pilotage qui élaborera et suivra un tableau de bord local de la mise en œuvre des actions du projet de réseau."

Le conseil école-collège

Décret du 24 juillet 2013

Le conseil écoles-collège comprend :

- le principal du collège ou son adjoint
- l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant

- des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège
- des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège

Le conseil écoles-collège est **présidé conjointement par le principal du collège ou son adjoint et par l'inspecteur de l'éducation nationale** chargé de la circonscription du premier degré ou son représentant.

Le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré fixent le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'**une représentation égale des personnels des écoles et du collège**.

Le conseil écoles-collège contribue à **améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège**.

Il se réunit au moins deux fois par an et établit son **programme d'actions** pour l'année scolaire ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

Ce programme d'actions est soumis à **l'accord du conseil d'administration du collège et au conseil d'école de chaque école concernée**. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances. Le programme d'actions et le bilan sont transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale.

Le conseil école-collège peut créer des **commissions écoles-collège** chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs des actions de son programme. La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le conseil école-collège.

Le projet de réseau

Le projet de réseau définit les objectifs donnés à l'action pédagogique et éducative dans le réseau pour quatre années.

Il précise la hiérarchisation de ces objectifs et des actions menées en s'appuyant sur le référentiel pour l'éducation prioritaire et s'articule avec les projets des écoles et du collège.

Notre projet de réseau

Un bilan du contrat de réseau a été réalisé en début d'année scolaire 2023-2024.

La communauté éducative a débuté la rédaction du nouveau contrat de réseau lors des deux temps inter-degrés qui ont auront lieu durant l'année scolaire 2023/2024.

La rédaction sera finalisée lors d'un temps inter-degrés entre les directeurs des écoles, l'équipe du COPIL et quelques professeurs en fin d'année scolaire 2023/2024.

6. La liaison inter-degrés

Les mercredis inter-degrés:

Cette année, **12h** (9h d'ateliers/conférence et 3h d'observations croisées) seront consacrées à la liaison inter-degrés et **tous les enseignants** sont concernés du cycle 1

au cycle 4 (ULIS et UPE2A). Ces temps auront lieu **le mercredi après-midi** et porteront sur différentes thématiques.

Ces temps inter-degrés sont obligatoires et seront rendus en compte temps pour le premier degré et font partis de la pondération pour le second degré. Les dates et le programme sont données en début d'année.

Les projets inter-degrés

- Allemand, Mme Ferracci (cycle 3)
- L'écriture créative, Mme Ayard
- Échecs, M. Pellé
- Projet jardin, M. Di Matteo
- Centre de tri, M. Di Matteo
- Nettoyage des berges de l'Huveaune, M. Matteo
- Parcours citoyen, M. Di Matteo
- Projet Webradio Mme Roger

7. LES DISPOSITIFS D'AIDE A LA SCOLARITE

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

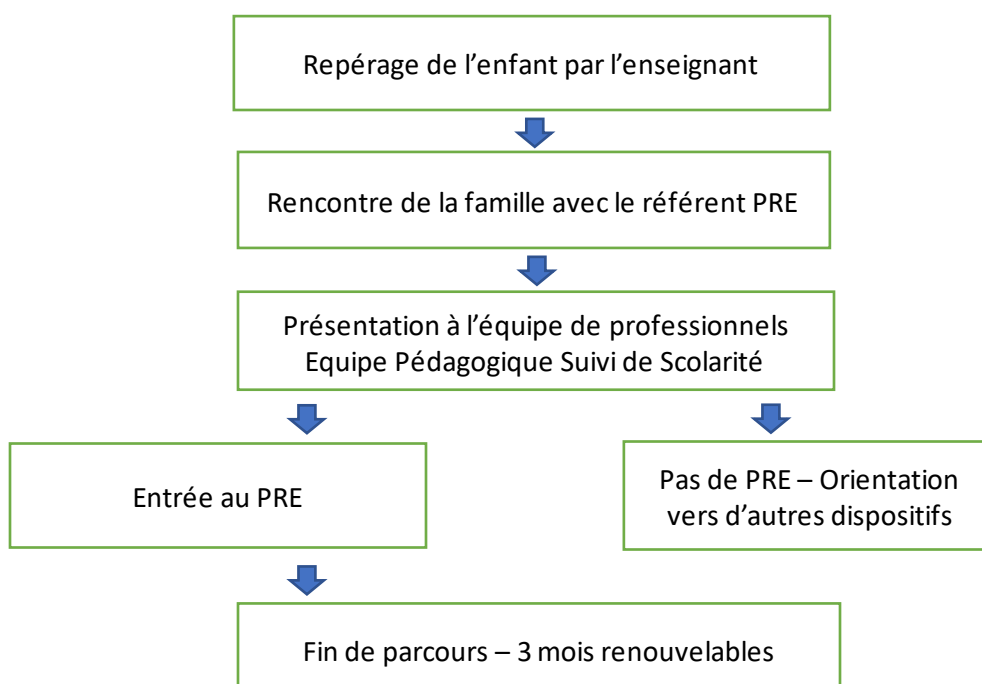
Objet du PRE

Remettre dans une trajectoire d'apprenants des enfants:

- De 2 à 16 ans
- Résidents en QPV (Quartier Politique de la Ville)
- En REP+
- Cumulant les premiers signes de fragilité (scolarité, estime de soi, soupçons de trouble de la santé pouvant freiner les apprentissages)

Il propose **un parcours personnalisé** composé d'actions individualisées et accompagné dans la proximité par un professionnel: le référent de parcours.

Présentation de la mise en œuvre



Travail partenarial avec l'Éducation Nationale : un retour régulier aux équipes éducatives sur les situations de suivis et la mise en place des parcours (mensuel)

Référent sur le réseau :

M. Raphaël PASQUALINI

Téléphone : 07.77.16.23.04

Courriel: raphael.pasqualini@gippe.fr

Atelier MARS (1er degré)

A partir de la rentrée, ces ateliers destinés aux cycles 2 et 3 ont pour but de développer l'autonomie chez les élèves.

Modalités :

- Enseignants volontaires
- Quatre fois par semaine (lundi, mardi et jeudi) de 16h30 à 18h00
- Un ou deux enseignants par club

Des ateliers sont ouverts pour les GS du réseau.

- Enseignants volontaires
- Deux fois par semaine de 16h30 à 17h30

Devoirs faits (collège)

Dispositif d'aide aux devoirs mis en place depuis deux ans uniquement au collège. Pris en charge par des enseignants.

L'École Ouverte

- Une semaine à chaque vacances scolaires
- Au collège
- Ouvert aux anciens collégiens comme aux futurs
- Le matin: travail scolaire, révisions
- L'après-midi: activités sportives, artistiques ou culturelles

Stage « Réussite » 1^{er} degré

- Dernière semaine d'août et une semaine durant les vacances de printemps
- 5 matinées en petits groupes de 5 à 6 élèves
- Pour les CM1/CM2
- Renforcement des compétences en français et en mathématiques

8. SACoche AU CYCLE 3



Une web-application Internet (libre et gratuite)
Suivi détaillé des acquisitions avec conservation de l'historique

SACoche est un logiciel d'évaluation par compétence qui est utilisé sur la plupart des classes du cycle 3 du réseau. Pour un meilleur suivi et une meilleure cohérence au sein du réseau, les référentiels ont été produits en commun lors des temps inter-degrés.

Pour les enseignants qui arrivent, cette année, dans le cycle ou dans le réseau, une formation aura lieu et sera assurée par des enseignants du collège.

9. LE PEAC

Création d'un outil commun au réseau, qui a été mis en place à la rentrée 2018 dans plusieurs écoles du réseau : **Le cahier du PEAC.**

Cet outil permet de retracer le parcours artistique et culturel de l'élève depuis la Petite Section de maternelle jusqu'à la 6ème.

Ce cahier peut contenir des photos, des productions plastiques, des tickets d'entrée, des petits textes relatant la sortie...

- Un cahier par cycle
- Une fiche récapitulative par année, les fiches sont ensuite transmises au cycle suivant



10. La liaison École/Familles

Il est important de relayer les informations qui suivent aux familles par le biais de réunions (rentrée), d'affiches ou de notes aux parents.

Les cours d'alphabétisation

Deux dispositifs sont proposés sur le réseau:

- 4 ateliers proposés par l'EPFF (au collège)
- 2 ateliers proposés par l'Éducation nationale O.E.P.R.E (à l'extérieur)

Les cafés des parents

Ces moments de rencontres permettent aux parents de s'exprimer et de s'investir en tant que "**parents d'élèves**". Plusieurs écoles mettent déjà en œuvre "les cafés des parents", l'objectif est que toutes les écoles du réseau possèdent à terme cet espace de parole.

Au collège, l'APE (Association de Parents d'Élèves) se réunit une fois par mois pour discuter de différentes thématiques avec, parfois, la participation d'associations. Les parents d'élèves du collège proposent aux futurs parents de sixième de les rejoindre dès le **mois de février** lors de ces rencontres.

Les formations

- Formation des parents délégués:

Cette formation est soutenue par deux associations **Anthropos** (pour les écoles : Korsec, Busserade, Saint Charles 2) et **Minots de St Charles** (pour le collège Quinet et les écoles St Charles maternelle, St Charles 1, Pommier, National, Litim).

- Formation informatique:

Cette formation est prise en charge par M. François, professeur de mathématiques au collège Quinet et référent TICE.

Le livret d'accueil parents

Le livret d'accueil parents du réseau Edgar Quinet a été créé par l'ensemble des acteurs du réseau pilotes, coordonnatrice, conseillère pédagogique, enseignant et parents. Il est consultable en version numérique et un exemplaire sera donné en version papier pour chaque école.

11. Le temps REP+

Dans le second degré

Refondation de l'éducation prioritaire, circulaire n°2014-077 du 4-6-2014

Ces textes prévoient, **en Rep+**, un dispositif de pondération des heures d'enseignement des enseignants du second degré reconnaissant le temps consacré au **travail en équipe** nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux **relations avec les parents d'élèves et à la formation**. Chaque heure assurée dans ces établissements est décomptée pour la valeur d'1,1 heure pour le calcul des heures de service. Sans avoir vocation à se traduire par une comptabilisation, ce dispositif vise à favoriser **le travail en équipe de classe ou disciplinaire, en équipe pluri-professionnelle** (conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, documentalistes, assistants d'éducation ou pédagogiques, assistants sociaux, personnels infirmiers, médecins notamment) **mais également les rencontres de travail entre les deux degrés**, notamment dans le cadre du conseil écoles-collège et des rencontres avec des partenaires.

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des enseignants, aussi bien titulaires que non titulaires, exerçant à temps complet ou incomplet et assurant un service dans un établissement public d'enseignement du second degré REP+.

Il concerne également les enseignants des dispositifs particuliers comme les dispositifs relais et les UPE2A ainsi que les enseignants du premier degré assurant un service dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) des collèges.

De même, peuvent en bénéficier les enseignants assurant une mission de remplacement et ceux accomplissant un service à temps partiel. Enfin, ceux qui assurent un service partagé entre un établissement REP+ et un autre établissement, ne verront que les seules heures effectuées en REP+ bénéficier de la pondération.

Pour les enseignants à temps partiel, leur quotité de temps de travail sera calculée après application de la pondération."

Comment se traduit cette pondération au collège E. Quinet?

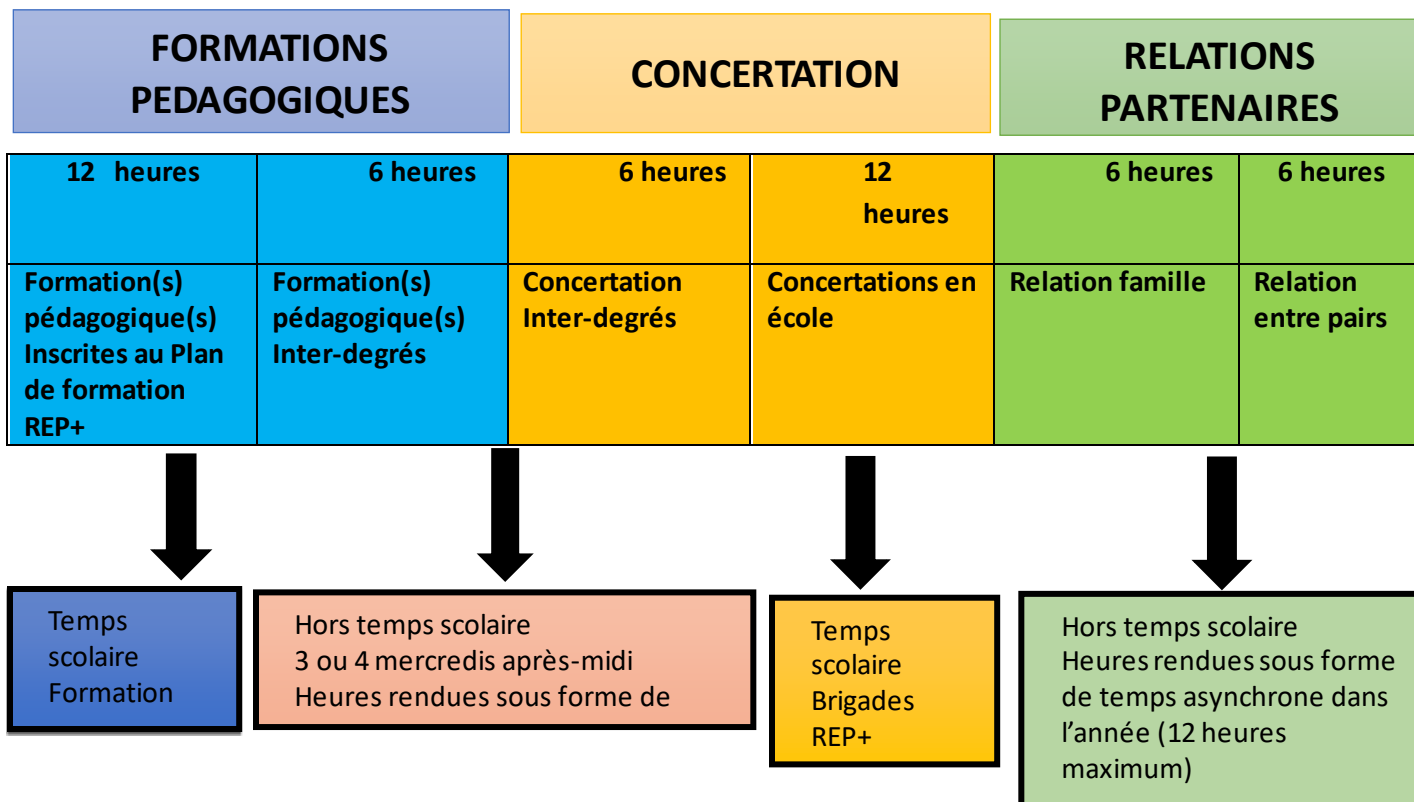
Elargissement de la pause méridienne (de 12h à 14h), qui permet la mise en place de réunions sur le créneau 13h/14h.

Organisation des temps inter-degrés à hauteur de 12h (3x3h le mercredi + 3h d'observation) répartis dans l'année.

Dans le premier degré *circulaire n°2014-077 du 4-6-2014*

Les enseignants exerçant dans une des **écoles REP+**, listées dans un arrêté ministériel, bénéficient de la libération de " **48 heures** " par année scolaire dans leur service d'enseignement pour participer aux travaux en équipe nécessaires à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation. Les enseignants exerçant à temps partiel en bénéficient au prorata de leur quotité de travail. Sont particulièrement visés **le travail en équipe** des maîtres de l'école ou du cycle, **les rencontres avec d'autres professionnels dans le premier degré** (maîtres E, psychologues scolaires, assistants d'éducation ou pédagogiques, personnels infirmiers ou médecins notamment) mais aussi **des rencontres de travail entre les deux degrés**, notamment dans le cadre du conseil écoles-collège et des rencontres avec des partenaires. Ces activités seront organisées en concertation avec les équipes pédagogiques et sous la responsabilité des IEN. Elles permettront également le suivi de modules de formation continue spécifiques.

Les enseignants effectuant un remplacement à l'année dans les écoles ou réseaux REP+ bénéficieront de la libération des demi-journées et prendront part aux activités correspondantes. Les enseignants assurant un service partagé entre une école d'un réseau REP+ et une autre école, et les enseignants effectuant des remplacements inférieurs à l'année, participent également aux activités lorsqu'ils sont présents dans l'école au moment de celles-ci."



12. La cité éducative

La cité éducative:
Une palette d'acteurs



La grande alliance des acteurs éducatifs

Orientation du plan d'actions



Persévérance et ambition

Accentuation des pratiques sportives et culturelles par une offre plus large et un accès facilité aux installations
Projet promotion lecture plaisir

Personnalisation de l'accompagnement des parcours éducatifs et d'insertion professionnelle
GT accompagnement à la scolarité

Accompagnement à la parentalité

Renforcement des actions autour de la petite enfance
GT petite enfance

Soutien des familles pour la promotion de la prévention à la santé, et à l'appui de leurs enfants
*Prévention usage écrans
Ateliers socio-linguistiques*

Animation de la cité

Animation auprès des habitants

Formation des acteurs de terrain et partage des ressources

Evaluation des actions
GT évaluation

13. Ressources

Bibliothèque de réseau

Plusieurs ouvrages sont à la disposition des enseignants du réseau. Si vous souhaitez en emprunter, il vous suffit de contacter l'une des coordonnatrices du réseau.

Liste des ouvrages:

La prise de décision en situation complexe, Jean-Pierre Obin

L'aide stratégique aux élèves en difficulté scolaire, Pierre Vianin

Comment développer un processus d'aide pour les élèves en difficulté? Pierre Vianin

L'école de la périphérie, Agnès Van Zanten

L'évaluation à l'école, Charles Hadji

Les inégalités d'apprentissage, Elisabeth Bauthier et Patrick Rayou

Former les enseignants au XXI^e siècle, Luc Ria

La machine à trier, Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Olivier Galland, André Zylberberg

Narramus: apprendre à comprendre et à raconter une histoire en maternelle+les

deniers de compères lapin, Sylvie Cèbe et Roland Goigoux

Lectorino et lectorinette, Sylvie Cèbe et Roland Goigoux

Lector et lectrice, Sylvie Cèbe et Roland Goigoux

Réussir son entrée en production d'écrits, Anne Chabrilanges

Eurêka! Mon dictionnaire orthographique pour écrire seul, Jacques Demeyère

Calme et attentif comme une grenouille, Eline Snel

Enseigner autrement avec le Mind Mapping, Pierre Mongin et Fabienne de Broeck

20 contes des pourquoi, Michel Piquemal et Régis Delpeuch

Favoriser la réussite en lecture: les MACLÉ, André Ouzoulias

Voix et gestes, Véronique Rey

Scriptum

Livres échecs :

1064 exercices pour bien débiter aux échecs
Comment battre papa aux échecs
La tactique aux échecs pour les enfants
Vivre les échecs

Livres OEPRE :

L'école ouverte aux parents
Lire et écrire en français
Maclé Alpha
Maclé Alpha cahier d'écriture
L'école ouverte aux parents livret 1 et 2
Livres mythologie, voir avec Mme Mabrouki

Matériel

3 Mallettes micros (maternelle, primaire, collège)
2 vidéos projecteurs
4 appareils photos instantanés
2 boîtes à outils
2 visseuses
Kits de jardinage
20 arrosoirs
4 jeux : l'arbre à défis (thème de la laïcité)
3 jeux sur l'éducation à la santé

Outils Numériques

Paddlets

Ressources réseau Quinet : <https://padlet.com/sabrinadrici/k9rxt20n6ubk>

Éducation à la santé : <https://padlet.com/sabrinadrici/i4vqxuu9vvi3>

PEAC : <https://padlet.com/sabrinadrici/i9c4hlhj6k8f>

Éducation au développement durable <https://padlet.com/sabrinadrici/vby06wnv0u5u>

Directeurs/Directrices : <https://padlet.com/sabrinadrici/et3w0micnpyk>

Documents de rentrée PE : <https://padlet.com/sabrinadrici/1x1ou3fgc6ic>

Les autres padlets sont disponibles sur le site de la circonscription :
<http://www.marseille-14.ien.13.ac-aix-marseille.fr/spip/>

Liste des musées à Marseille

Le Mucem : J4,
Téléphone: 04.84.35.13.13
Site :<http://www.mucem.org/>

Le Musée d'art contemporain : 69 rue de Haïfa 13008
Téléphone: 04.91.25.01.07
Site :<http://culture.marseille.fr/les-musees-de-marseille/musee-d-art-contemporain-mac>

Le Musée Cantini : 19 rue Grignan 13006
Tél: 04.91.54.77.75
Site :<http://culture.marseille.fr/les-musees-de-marseille/musee-cantini>

Le Musée des beaux-arts : Palais Longchamp 13004
Téléphone: 04.91.14.59.30
Site :<http://culture.marseille.fr/les-musees-de-marseille/le-musee-des-beaux-arts>

Le Muséum d'histoire naturelle de Marseille : Boulevard Longchamp 13004
Téléphone: 04.91.14.59.50
Site :<http://culture.marseille.fr/les-musees-de-marseille/museum-d-histoire-naturelle>

Le Musée d'archéologie méditerranéenne : 2 Rue de la Charité 13002
Téléphone: 04.91.14.58.97
Site :<http://culture.marseille.fr/les-musees-de-marseille/musee-d-archeologie-mediterraneenne>

Le Musée d'art africain, océaniens et amérindien : 2 Rue de la Charité 13002
Téléphone: 04.91.14.58.38
Site :<http://culture.marseille.fr/les-musees-de-marseille/musee-d-arts-africains-oceaniens-amerindiens-maaoa>

Le Préau des Accoules: 29 Montée des Accoules, 13002 Marseille
Téléphone: 04.91.91.52.06
Site :<http://culture.marseille.fr/les-musees-de-marseille/preau-des-accoules-musee-des-enfants>

Le Musée Borely : Château Borely, 132 Avenue Clot Bey, 13008 Marseille
Téléphone: 04.91.55.33.60
Site :<http://culture.marseille.fr/les-musees-de-marseille/chateau-borely-musee-des-arts-decoratifs-de-la-faience-et-de-la-mode>

Le Musée des docks romains : Place Vivaux 13002
Téléphone: 04.91.91.24.62
Site :http://www.museesmediterranee.org/portail/musee_fiche.php?menu=1&nummus ee=85

Le Musée d'histoire de Marseille : 2, rue Henri Barbusse 13001
Téléphone: 04.91.55.36.00

Site : <http://musee-histoire-marseille-voie-historique.fr/>

Le Musée Grobet-Labadié : 140 boulevard Longchamp 13004

Téléphone: 04.91.95.60.31

Site : <http://culture.marseille.fr/les-musees-de-marseille/musee-grobet-labadie-un-appartement-bourgeois-du-xixe-siecle>

Le Cabinet des monnaies et médailles : 10, rue Clovis-Hugues 13003

Téléphone: 04.91.55.33.75

Site : <http://culture.marseille.fr/les-musees-de-marseille/le-cabinet-des-monnaies-et-medailles>

Lieux culturels et associatifs

KLAP "maison pour la danse": 5, Avenue Rostand, 13003 Marseille

Téléphone: 04.91.11.11.20

Site : <http://www.kelemenis.fr/fr/>

La friche belle de mai: 41, rue Jobin, 13003 Marseille

Téléphone: 04.95.04.95.95

Site : <http://www.lafriche.org/fr/>

Le couvent Levat: 52, rue Levat, 13003 Marseille

Téléphone: 06.63.82.00.76

Site : <https://www.atelier-juxtapoz.fr/lecouventlevat>

Altiplano: 23A, Boulevard Allemand, 13004 Marseille

Courriel: contact@altiplano.studio

Site : https://www.facebook.com/altiplano.studio/?ref=page_internal

Les archives départementales: 18-20, rue Mirès, 13003 Marseille

Téléphone: 04.13.31.82.00

Site : <https://www.departement13.fr/nos-actions/culture/les-lieux-daccueil/archives-departementales/>

L'espace lecture Édouard Vaillant: 12, Avenue Édouard Vaillant, Marseille Tél:

Téléphone : 04.91.64.44.84

Site : <http://www.acelem.org/>

Le Gyptis: 136, rue Loubon, 13003 Marseille

Téléphone: 04.95.04.96.25

Site : <http://www.lafriche.org/fr/les-lieux/le-gyptis>

Le CCO Bernard Du Bois: 16, rue Bernard du Bois, 13001 Marseille

Téléphone: 04.88.15.11.10

Site : <http://www.cco13.fr/index.php?page=cco-bernard-du-bois>

MPT Belle de Mai: 6, Boulevard Boyer, 13003 Marseille

Téléphone: 04.91.62.55.05

Site :<http://leolagrange-mptbelledemai.org/>

Bibliothèque de l'Alcazar: 58, cours Belsunce, 13001 Marseille

Téléphone: 04.91.55.91.55

Site :<http://culture.marseille.fr/bibliotheque-de-l-alcazar>

Théâtre de l'œuvre : 1, rue Mission de France, 13001 Marseille

Téléphone: 04.91.90.17.20

Site :<http://theatre-oeuvre.com/>

MPT Kleber: 16, rue Desaix, 13003 Marseille

Téléphone: 04.91.90.17.20

Site :<https://laligue13.fr/centre-social-maison-pour-tous-kleber>

Le Daki Ling, jardin des muses: 45A, rue d'Aubagne, 13001 Marseille

Téléphone: 04.91.33.45.14

Site :<http://www.dakiling.com/>

Le théâtre Massalia: 41, rue Jobin, 13003 Marseille

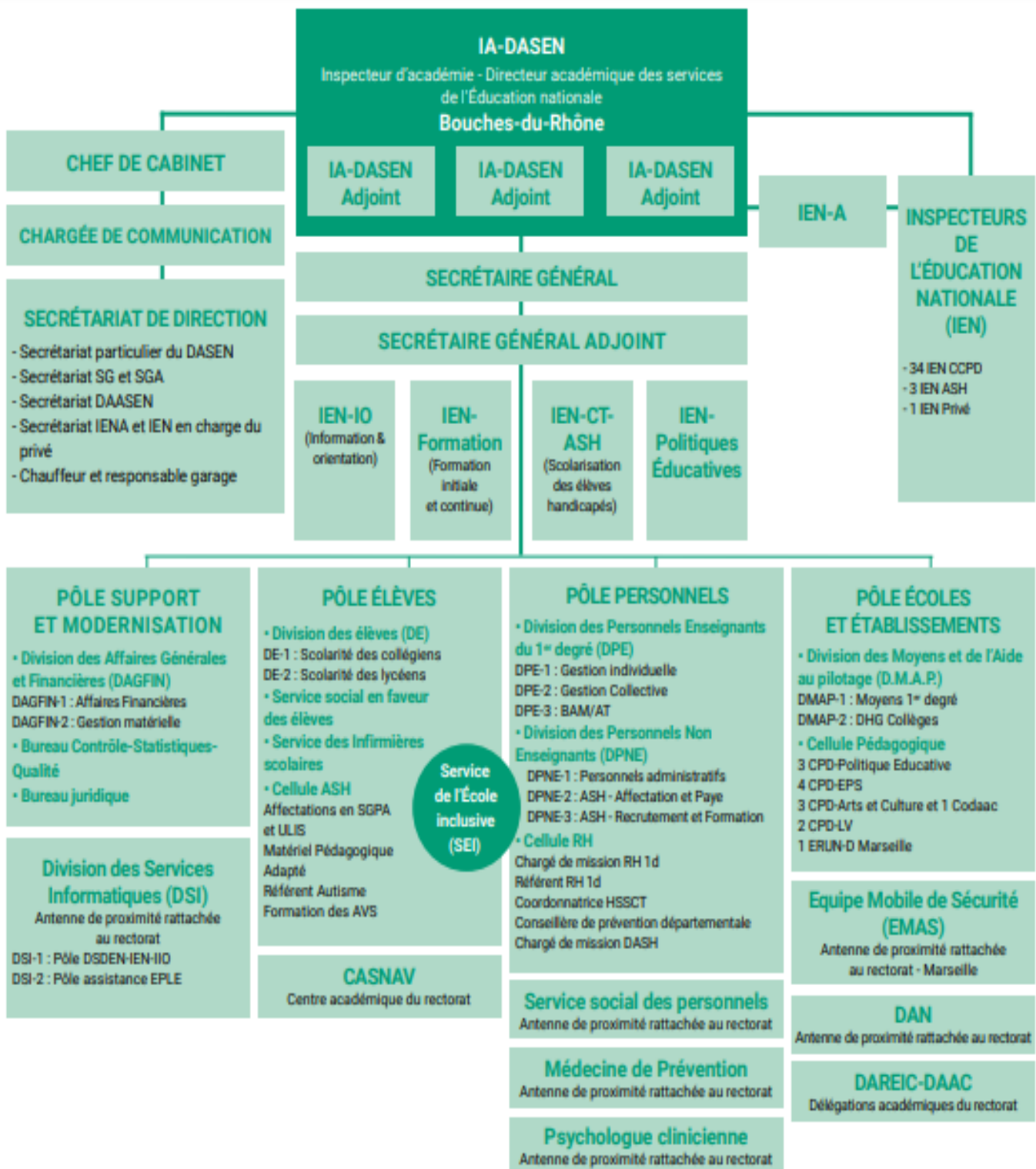
Téléphone: 04.95.04.95.70

Site :<https://www.theatremassalia.com/>

Liste des orthophonistes

ORTHOPHONISTES			
Liste 2019			
CP	NOM	ADRESSE	TEL
13001	Christine MAESTRAGGI BELLOT	25 Bd Montricher	06 46 09 05 37
13001	Susanne EICH	107 La Canebière	09 80 89 36 04
13001	Veronique ARNOLD	31 Bd De la Liberté	09 50 24 02 78
13001	Annabelle CAPEL	22 place Jean Jaurès	04 91 48 76 50
13001	Olivia TRAPPIER BENHAMOU	22 place Jean Jaurès	04 91 48 76 50
13001	Véronique PROST	22 place Jean Jaurès	04 91 48 76 50
13001	Emilie PENTECÔTE	6 rue Sainte Barbe	06 18 14 43 86
13001	Véronique SADABELL	6 rue de la République	09 54 85 64 73
13001	Isabelle GOUMY	6 rue de la République	09 54 85 64 73
13001	Hélène HABIB	35 rue du Tapis Vert	04 91 52 79 30
13001	Thérèse DERRIEN-EXBRAYAT	86 rue Saint Savournin	04 91 47 73 01
13001	Julia MULTON	86 rue Saint Savournin	04 91 47 73 01
13001	Céline LAFORGUE	86 rue Saint Savournin	04 91 47 73 01
13001	Christèle VERNIOLLE	86 rue Saint Savournin	06 16 39 46 94
13001	Eve CULIERAS	86 rue Saint Savournin	04 91 47 73 01
13001	Adèle DURAND	22 rue Beauvau	09 51 84 93 35
13001	Julia GOFF KERKERIAN	22 rue Beauvau	06 13 95 50 78
13001	Caroline GARÇONNET	2 rue Breteuil	04 91 48 37 18
13001	Véronique DESCROIX	2 rue Beausset	04 91 14 25 92
13001	Delphine MUSSO	134 Bd Longchamp	04 91 95 89 96
13001	Elisabeth AIME	5 cours Joseph Thierry	06 89 35 03 49
13001	Naima EL BAKKALI TAHERI	32 Bd Camille Flammarion	04 91 95 77 95
13001	Véronique ARMAND	32 Bd Camille Flammarion	04 91 84 76 64
13001	Danielle KIRNIDIS	32 Bd Camille Flammarion	04 91 62 33 22
13001	Julia GONTHIER	2 rue de Breteuil	06 83 85 43 13
13001	Juliette NICOLOTTO	14 rue Du Guesclin	04 13 59 23 89
13001	Laurence PAUTASSO	7 Square Stalingrad	06 63 04 37 56
13001	Géraldine BOUAUD	14 Allées Gambetta	06 27 68 23 22
13002	Virginie ESCOFFIER	60 bd des dames	04 91 52 98 43
13002	Marie Eve RIALLAND	60 bd des dames	07 82 79 17 39
13002	Lolita LILAMAND	60 bd des dames	06 77 99 96 45
13002	Vincent PINEAU	60 bd des dames	06 95 04 91 81
13002	Sylvie JASSAUD	23 rue de la république	04 91 90 05 73
13002	Christine MAXIMIN	23 rue de la république	04 91 90 05 73
13002	Sébastien LAZZAROTTO	39 rue du Petit puits	04 91 90 07 43
13003	Frédéric MARTINI	15 place Bernard Cadenat	04 91 08 82 49
13003	Valérie DAHAN	15 place Bernard Cadenat	04 91 08 82 49
13003	Charlotte EGUIGUIAN	15 place Bernard Cadenat	04 91 08 82 49
13003	Delphine BACULARD	49 Av Roger Salengro	06 35 32 68 80
13006	Manon BRZONTEK	8 Place de Rome	06 08 89 08 45

14. Les structures de la DSDEN



15. PLAN D'ACCÈS: DSDEN 13



16. SIGLES

APE : Association de **P**arents d'**É**lèves

CEC : **C**onseil **É**cole **C**ollège

COFIL : **C**omité de **P**ilotage

ERUN : **E**nseignant **R**essources aux **U**sages du **N**umérique

CPC : **C**onseiller **P**édagogique de **C**irconscription

DSDEN : **D**irection des **S**ervices **D**épartementaux de **L'**Education **N**ationale

EP : **É**ducation **P**rioritaire

EPFF : **E**space **P**édagogie **F**ormation **F**rance

IA-IPR : **I**nspecteur **A**cadémique **I**nspecteur **P**édagogique **R**égional

IEN : **I**nspecteur de **L'**Éducation **N**ationale

OEPRE : **O**uvrir **L'**École aux **P**arents pour la **R**éussite des **E**nfants

PEAC : **P**arcours d'**É**ducation **A**rtistique et **C**ulturelle

PRE : **P**rogramme de **R**éussite **É**ducative

QPV : **Q**uartier **P**olitique de la **V**ille

REP : **R**éseau d'**É**ducation **P**rioritaire

REP+ : **R**éseau d'**É**ducation **P**rioritaire **R**enforcé

UPE2A : **U**nité **P**édagogiques pour les **É**lèves **A**llophones **A**rrivants

17. LIENS UTILES

<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid126967/les-reseaux-ecoles-colleges-lycees.html>

<http://www.education.gouv.fr/pid21/les-acteurs.html>

Canope: <https://www.reseau-canope.fr/abonnements-atelier-canope>

Eduscol: <http://eduscol.education.fr/>

Les relations école/familles :

https://prezi.com/s5lk0jnuy6b8/?token=514c741614ce44b5e575a64c2c05b28b2963db6116717f7680faedc7400ccd22&utm_campaign=share&utm_medium=copy

Site du collège: <http://www.clg-quinet.ac-aix-marseille.fr/spip/>

Le café pédagogique: <http://www.cafepedagogique.net/Pages/Accueil.aspx>

Institut français de l'éducation: <http://ife.ens-lyon.fr/ife>

Observatoire des zones prioritaires: <https://www.ozp.fr/>

Livret d'accueil des personnels 2020

http://cache.media.education.gouv.fr/file/le_livret_d_accueil/98/8/Livret_accueil_2020_1313988.pdf